

Vous trouverez sur ce lien, les différentes étapes, les documents (Appelés Mémoires), les pièces justificatives communiqués aux juges administratifs lors de nos demandes d'annulation des élections municipales de 2020.



<https://patrickbonnet.org/2021/05/10/2500/>

Dans notre recours, nous pointions du doigt ce que nous estimons être, avec le **village « senior »** de l'équipe BIANCHIN, **une manœuvre frauduleuse** de la campagne du maire actuel et de son équipe.

Mais la décision du tribunal s'impose, quand bien même nous ayons parfaitement le droit de ne pas être d'accord avec celle-ci.

Pourtant encore aujourd'hui tous les courriers dans lesquels nous demandions au maire et à son équipe de nous communiquer un certain nombre de documents **sont restés sans réponse.**

Encore à ce jour, aucun des documents demandés figurant dans nos mémoires dans cette procédure ne nous ont été communiqués, **malgré de nombreuses demandes.**

Le maire BIANCHIN et son équipe ne veulent absolument pas les communiquer et ce malgré un acte d'huissier, et ce malgré plusieurs demandes d'élus, et ce malgré les témoignages d'élus qui reconnaissent ne jamais avoir reçu ces documents. **POURQUOI ne les communiquent-ils pas ?**

[Lien docs](#)

Ma grand-mère disait :
"Le menteur,
quand il est découvert,
se fâche
ou fait sa victime."

Il y a quelque jours, un élu de la majorité me disait du « village sénior » (ce projet que nous qualifions de manœuvre frauduleuse) : « **qu'ils n'avaient pas à les communiquer s'agissant de projets privés** ».

Ce à quoi je lui répondais « **sur des terrains appartenant à la commune, sur un lieu où le PLU faulquinois s'impose, pourquoi les élus ne devraient-ils pas avoir connaissance du moindre détail de ce projet dont l'aménagement aujourd'hui a été estimé à plus de 1 400 000€** » ?

Ma surprise lorsque cet élu m'a répondu, « **mais les élus le connaissent, nous le connaissons** ».

Ma réponse : « **Les élus de l'Opposition ne sont pas informés. Je lui rappelle que plusieurs fois les documents ont été demandés par écrit, qu'un courrier rédigé en 2020 par 3 élus a été remis au maire par acte d'huissier, que plusieurs élus de l'ancienne majorité ont reconnu n'avoir jamais reçu quoique ce soit sur ce projet** ».

Cet élu le sait puisqu'il a été destinataire comme tous autres les élus de la majorité de ces courriers.

POURQUOI n'ont-ils jamais communiqué pas l'ensemble de ce dossier, sur celui de l'ARS ? Pourquoi ces mensonges ?



Plus de réponse de cet élu de la majorité qui venait de s'apercevoir qu'il avait enfin reconnu **que seulement certains élus avaient connaissance de ce projet, ce projet que BIANCHIN avait gardé secret pour sa campagne municipale.**

Pourquoi croyez-vous que le maire était dans ses petits souliers, lorsqu'il s'est présenté au tribunal de Strasbourg ?

Lorsque j'ai fait appel de la décision, le maire et son équipe n'étaient toujours pas rassurés, n'est-ce pas souvent le cas, lorsqu'on a des choses à se reprocher ?

Tous **ses colistiers** sans exception ont été destinataires de l'ensemble des courriers cités plus haut restés sans réaction.

Tous ces élus par leur silence ont cautionné **des pratiques que je réprouve.**



J'ai tardé à vous envoyer ces documents, il fallait les rendre le plus lisible pour tous. Je n'ai aucun souci à les publier, ce que le maire et son équipe se garde bien de faire, **et pour cause.**

Les dossiers sont à lire dans l'ordre 1,2 et suivant jusqu'au dossier numéro 8.

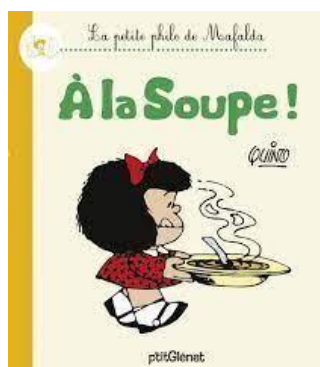
Chaque dossier est accompagné d'un autre portant le même numéro, ce dernier étant constitué de pièces justificatives. Les avocats citent plusieurs fois la même pièce justificative dans leurs différents mémoires (Dossiers). Ces pièces justificatives pouvant être identiques, j'ai fait le choix de les reproduire dans un dossier supplémentaire, à chaque fois qu'elles étaient citées.

Si les conclusions de jugement de ces magistrats me laissent toujours perplexes, elles s'imposent néanmoins.

J'adresserai prochainement un courrier aux juges du conseil d'Etat.

Je suis prêt à rencontrer toutes celles et ceux qui le souhaiterait pour plus d'informations.

Patrick BONNET



Une adjointe au maire de cette nouvelle équipe municipale se présente aux élections départementales.

Si elle devait être élue, fera-t-elle preuve d'autant de transparence qu'elle en a fait jusque-là ?

Mais ceci est un autre sujet...